

Chers Membres,

Nous vous informons qu'à partir de 2018, dès que nous vous aurons fait parvenir un courriel vous annonçant que nous vous devons des droits perçus en France, [il vous appartiendra de demander votre attestation de résidence annuelle à l'Agence du revenu du Canada \(ARC\)](#).

Comme par le passé, nous joindrons à notre courriel, les formulaires à imprimer et à compléter ainsi que le modèle de lettre à annexer aux formulaires 5000 et 5003 (sauf l'exemplaire *destiné à l'administration française* à conserver) que vous devrez envoyer par la poste à:

Agence du revenu du Canada
305, boulevard René-Lévesque Ouest
Case postale 2
Montréal (Québec)
H2Z 1A6

Dès que l'ARC vous aura renvoyé le formulaire 5000 tamponné et daté, il faudra nous l'envoyer avec l'exemplaire du formulaire 5003 complété et signé par vous uniquement que vous aurez conservé (exemplaire *destiné à l'administration française*) en attendant le formulaire tamponné.

Toutefois, si vous ne souhaitez pas effectuer cette démarche qui vous permet de bénéficier de l'exemption fiscale en France, il faudrait nous en informer par courriel. Le service de la comptabilité de la SCAM-France déduira alors l'impôt de 33.33% du montant des droits qui vous est dû. Le cas échéant, cette déduction apparaîtra dans les relevés d'impôt que nous vous envoyons annuellement.

Nous vous rappelons que cette procédure découle de la convention fiscale intervenue entre le Canada et la France. La procédure ainsi que les formulaires à compléter et imprimer sont disponibles sur notre site www.scam.ca

Si des précisions complémentaires s'avéraient nécessaires, veuillez appeler Diane Quintal au ☎ 514 738 8877 ou lui envoyer un courriel à ✉ comptabilite@scam.ca

Meilleures salutations.

Élisabeth SCHLITTLER
Délégué général au Canada
Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
Société Civile des Auteurs Multimédia
4446, boulevard Saint-Laurent, bureau 605
Montréal (Québec)
H2W 1Z5
Tél. 514 738 8877